Déposé aux minutes du Greffe
du Tribunal de Commerce
d'Antibes,
le 10 DEC. 2010 .1934

S.A.S.U. « AB SOLAR »
Au capital de 5.000 €
Quartier La Bourrette – R.N. 7
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE
Siret N° 520 644 527 00019

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2010

Le neuf Novembre deux mil dix,
A 19 heures,

Le soussigné Marc LUCIANI, Associé Unique et Président de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle « AB SOLAR », au capital de 5.000 €.

1. **A pris les décisions suivantes :**

Conformément à l'Ordre du Jour établi par ses soins, tel que ci-après :
- Transfert du Siège social sur la Commune d'Antibes.
- Adjonction d'activité.
- Rajout d'un nom commercial.

Il a été pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale, en la personne de l'Associé Unique et Président, décide le transfert du Siège Social à 660, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES avec effet au 01.11.2010.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale, en la personne de l'Associé Unique et Président décide de faire une adjonction d'activité à compter du 01.11.2010 comme suit :
- **Couverture étanchéité.**
- **Traitement de matériaux poreux bois et charpentes.**

ML

.../...

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale, en la personne de l'Associé Unique et Président décide le rajout d'un nom commercial à compter du 01.11.2010, comme suit :

- **AB SOLAR AMITECH.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H30.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique et Président a dressé et signé le présent Procès Verbal.

Monsieur Marc LUCIANI
Associé Unique et Président

